



## Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2018

**Présents :** Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Michel PELLEQUER, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Karine PAGES, Martine SILLON.

**Absents :** Néant

**Excusés :** Néant

**Représentés :** Néant

**Désignation d'un secrétaire :** Michel BOULANGER

### ***Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018***

**Résultat du vote :** Approuvé à l'unanimité à l'exception de Vanessa Albaret, absente lors de cette réunion.

### **Ajout à l'ordre du jour :**

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **point n° 6 : Plan de financement pour la création d'espaces associatifs et mutualisé**
- **point n° 7 : Désignation d'un membre du CM pour siéger à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**
- **point n°8 : modification de la redevance pour l'occupation des places sur le marché hebdomadaire**
- 

**Résultat du vote :** Approuvé à l'unanimité

## **Ordre du jour :**

### **1. Validation PADD.**

Le conseil Municipal de Vialas lors de sa séance du 30 janvier 2015 a décidé de s'engager dans la construction d'un Plan Local d'Urbanisme.

Lors de la séance du 19 janvier 2018, nous avons débattu sur le dossier du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). A l'issue de cette réunion une démarche de concertation avec la population a été mise en place et son résultat nous a permis de demander à notre Cabinet d'urbanisme de réviser notre PADD. Cette révision ne revient sur aucun élément fondamental du document.

Le document est débattu. Les échanges portent également sur l'étape suivante, réglementaire et cartographique. La participation de tous les conseillers est demandée et l'on tentera d'y associer au maximum la population.

## 2. Demande de Subvention pour l'accueil des réfugiés à la Région Occitanie

Une famille de cinq personnes originaires d'Irak est arrivée il y a peu sur notre commune. En cohérence avec les dispositifs mis en place par l'État, la Région Occitanie se mobilise aux côtés des collectivités, des structures d'accueil liées par convention ou par arrêté à l'État et des établissements publics pour faciliter leur insertion, via l'attribution de subventions.

Les communes et les groupements de communes de la région Occitanie, qui participent à l'accueil des demandeurs d'asile et/ou des réfugiés statutaires ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire sur leur territoire, sont éligibles à l'attribution des aides régionales. Le montant de l'aide régionale pour les communes et les groupements de communes de la région Occitanie est fixé à 1000 € par demandeur d'asile, réfugié statutaire ou bénéficiaire de la protection subsidiaire accueillis au moins 6 mois sur le territoire concerné.

Il est proposé de solliciter l'aide financière auprès de la Région pour l'accueil de cette famille sur la commune de Vialas (soit 5000 €). Vanessa Albaret donne lecture du règlement de cette subvention. Cette démarche est appuyée par l'association Cévennes Terre d'Accueil qui accomplit un travail très proche de la famille. Ces montants passeront par le budget CCAS comme décidé antérieurement. Une convention est en cours de négociation avec l'association Cévennes Terre d'Accueil.

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter la délibération suivante et de lui donner tout pouvoir pour introduire auprès de la Région une demande de subvention.

| Coût Opération (HT)                   |              | Financement (HT)           |              |
|---------------------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Aides pour une famille de 5 personnes | 5 000        | Région OCCITANIE (5x1 000) | 5 000        |
| <b>TOTAL dépenses</b>                 | <b>5 000</b> | <b>TOTAL recettes</b>      | <b>5 000</b> |

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

## 3. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER, AU NOM DE LA COMMUNE

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement communal d'habitations au Prat de la Peyre, il est nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager au nom de la Commune et à accomplir toutes les formalités afférentes. Il s'agit d'autoriser la réalisation d'un lotissement communal viabilisé sur les terrains sis au Prat de la Peyre sur les parcelles :

AC 240 ; 241 ; 242 ; 279 ; 283 ; 284 ; 288 ; 362 ; 363 ; 364 ; 365 ; 366 ; 516 ; 519 ; 521 ; 523

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à :

- déposer au nom et pour le compte de la commune de Vialas une demande de permis d'aménager sur les terrains sis au Prat de la Peyre.
- signer en tant que de besoin, tous documents afférents à ce projet d'aménagement.

Pour rappel, Impacts financiers : ce projet d'aménagement a d'ores et déjà fait l'objet de la création d'un budget annexe (délibération n° 2 du conseil municipal du 16 mars 2018) :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT **255 200 €**

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT **255 000 €**

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

## 4. Attribution des subventions aux associations

Les demandes de subvention des associations et autres personnes morales pour l'année 2017 nous sont à peu près toutes parvenues. La Commission Culture a effectué un travail d'analyse des demandes. Monsieur le Maire propose que les subventions soient attribuées comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Association                    | Montant 2018  |
|--------------------------------|---------------|
| AGE D'OR                       | 800           |
| A L'OMBRE DU TRENZE            | 1 400         |
| AMIS DE L'ORGUE                | 800           |
| APE                            | 2 200         |
| BLUES AND CO                   | 3 000         |
| BOULE DU TRENZE                | 1 000         |
| CINECO                         | 800           |
| EXPERIENCE                     | 3 600         |
| FILON DES ANCIENS              | 1 400         |
| FOYER SOCIO EDUCATIF           | 700           |
| JAZZ à VIALAS                  | 4 200         |
| LES AINES DE L'EHPAD DE VIALAS | 1 000         |
| TEAM RALLYE SHOW               | 1 400         |
| VIVRE à VIALAS                 | 3 500         |
| ADMR                           | 500           |
| FNACA                          | 200           |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>26 500</b> |

Il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé que les associations qui ne sont pas significativement actives sur Vialas ne sont pas éligibles. Un budget spécifique sera mis en place pour les événements liés au passage du Tour de France

Vanessa Albaret, Pascale Filliau, Karine Pagès, Michel Ballester ne participent pas au vote car ils sont membres de certains bureaux d'associations concernées.

**Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 5. Fond de concours travaux SDEE

En vue de la réalisation des travaux, par le SDEE, d'enfouissement des réseaux électriques route de la Planche, il est proposé de valider le plan de financement suivant :

| Dépenses TTC  |                  | Recettes TTC  |                  |
|---|------------------|---|------------------|
| Nature des travaux  | Montant          | Financement   | Montant          |
| Génie Civil Enfouissement BTS fils nus Bourg, Route de La Planche | 20 102.05        | Participation SDEE  | 13 401.37        |
|   |                  | Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux) | 6 700.68         |
| <b>Total</b>  | <b>20 102.05</b> | <b>Total</b>  | <b>20 102.05</b> |

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### 6. Plan de financement pour la création d'espaces associatifs et mutualisés

Nous sommes en difficulté de financement sur le contrat de ruralité sur le centre bourg. Un financement pourrait être sollicité auprès de la région pour les lieux associatifs et mutualisés (médiathèque, salle associative). Il s'agit d'un montant de 72000 euros. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'adapter le plan de financement en sollicitant la Région de la sorte.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

## **7. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Il s'agit d'accompagner les transferts de fonds entre communes et communautés de communes, dans les cadres PLU, GEMAPI, etc. Michel REYDON est volontaire.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

## **8. Modification de la redevance pour l'occupation des places sur le marché hebdomadaire**

Suite à la modification de la redevance appliquée aux commerçants, il est suggéré de revoir à la baisse de la même manière la redevance appliquée aux places de marché. L'objectif est de donner un signal de soutien aux activités économiques et de participer au développement du marché, souhaité par de nombreux citoyens. Monsieur le maire propose ainsi de baisser de 25 % les deux redevances appliquées.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

## **9. Avancement des projets en cours**

- a) AEP
- b) Bocard
- c) Mairie / Bibliothèque
- d) Immeuble Ancienne gendarmerie
- e) Réseau de chaleur
- f) Trenze
- g) Construisons ensemble notre cœur de village

## **10. Informations au conseil municipal**

- h) Tour de France Cycliste
- i) ALSH
- j) CCAS Michel PELLEQUER est nommé élu référent
- k) Calendrier 2018 (Rappel)
- l) Commémoration 11 novembre 2018
- m) Rendez-vous avec les représentants de LA POSTE
- n) Photovoltaïque sur toit Maison du Temps Libre
- o) Archéologie Bocard
- p) Cineco
- q) Pompiers de Génolhac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h32'.